

PASS JEUNES 54

SPORT ✪ CULTURE ♪ LOISIRS



J'AI ENTRE 6 ET 16 ANS



J'HABITE EN MEURTHE-ET-MOSELLE



J'AI REÇU MON AIDE PASS JEUNES 54*



JE M'INSCRIS À L'ACTIVITÉ QUI ME FAIT KIFFER

* selon les ressources de mes parents

TU AS ENTRE 6 ET 16 ANS ET TU HABITES EN MEURTHE-ET-MOSELLE

PASS JEUNES 54 T'AIDE À PAYER TON INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE !



AS-TU DROIT À L'AIDE ?

Oui, si le quotient familial (QF) de ta famille est inférieur ou égal à 750 €. Ta famille recevra un courrier pendant l'été 2026 avec le montant de l'aide.

COMBIEN PEUX-TU RECEVOIR ?

110 € si le QF* est inférieur à 551 €
80 € si le QF* est entre 551 € et 650 €
60 € si le QF* est entre 651 € et 750 €

POUR QUELLE ACTIVITÉ ?

- > sportive, culturelle ou de loisirs
- > pour une durée d'au moins 3 mois
- > ne fonctionne pas pour les accueils de loisirs, séjours ou stages

COMMENT SAVOIR SI TON CLUB OU ASSOCIATION ACCEPTE LE PASS ?

Cherche l'affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux, sinon, dis-leur qu'ils peuvent rejoindre le dispositif !

COMMENT L'UTILISER ?

- > Dès que ta famille reçoit le courrier, tu peux t'inscrire.
- > Ton inscription doit être faite avant le 28 février 2027.
- > Tu donnes le courrier à l'association, elle applique directement la réduction.

ET PASS SPORT ?

Si tu peux en bénéficier, l'aide est cumulable avec Pass Jeunes 54 !
pass.sports.gouv.fr

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

passjeunes54@caf54.caf.fr

* Le QF est celui de février 2026 pour la MSA et celui de juin 2026 pour la CAF.

